



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 052



2^e SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 17 juin 2015

Président

M. Gordon Brown

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 17 juin 2015

• (1630)

[Traduction]

Le président (M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC)): Bonjour à tous.

La séance est ouverte. Bienvenue à la 52^e séance du Comité permanent du patrimoine canadien. Aujourd'hui, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous effectuons une étude sur les changements de programmation à OMNI.

Nous accueillons aujourd'hui des représentants de Rogers Media: M. Keith Pelley, président, Mme Colette Watson, vice-présidente, Télévision et Exploitation, et Mme Susan Wheeler, vice-présidente, Affaires réglementaires — Média, Rogers Communications.

Monsieur Pelley, vous disposez de huit minutes au maximum. La parole est à vous.

M. Keith Pelley (président, Rogers Media): Merci, monsieur le président.

Nous avons également avec nous, dans la salle, Paritosh Mehta, d'OMNI, chef de la production indépendante, ainsi qu'Heidi Bonnell, vice-présidente, Affaires gouvernementales fédérales.

Je vous remercie de nous donner l'occasion aujourd'hui de vous parler de la station de télévision en direct à caractère ethnique OMNI, des défis qu'elle doit relever et des motifs de notre récente stratégie de programmation. Nos interventions porteront sur trois domaines clés: les investissements de Rogers dans la télévision ethnique canadienne depuis 30 ans, les défis liés au modèle d'affaires d'OMNI, et la nécessité d'élaborer des politiques et une réglementation qui suivent l'évolution du marché.

Je vais céder la parole à Colette, notre vice-présidente d'OMNI.

[Français]

Mme Colette Watson (vice-présidente, Télévision et Opérations, Rogers Media): Nous reconnaissons qu'OMNI joue un rôle vital au sein des communautés multilingues et multiculturelles des quatre coins du Canada en reflétant leurs valeurs et en établissant des liens entre elles. Nous avons eu le privilège de travailler avec les communautés et les organismes ethnoculturels pendant plus de 30 ans. Nous croyons avoir contribué de façon significative à l'engagement et à l'intégration de ces communautés dans la société canadienne. Nous demeurons un partenaire crucial pour beaucoup de communautés ethnoculturelles en vertu d'investissements directs en programmation locale et en promotions, en participant entre autres à leurs festivals et à leurs événements spéciaux et en siégeant à leurs conseils d'administration et à certains de leurs comités.

Nous prenons notre rôle au sérieux et nous croyons que notre bilan des 30 dernières années a dépassé les attentes sur le plan des services à caractère ethnique au Canada en ce qui a trait à la quantité, à la qualité et à la distribution d'une programmation canadienne à caractère ethnique pour les consommateurs.

De fait, jusqu'à il y a deux ans, lorsque nous avons octroyé plus de 1 million de dollars à un groupe communautaire indépendant pour le lancement d'une station de télévision ethnique à Montréal, nous étions l'unique diffuseur de télévision ethnique en direct au Canada. Nous croyons avoir bien assumé cette responsabilité, malgré certaines difficultés financières préoccupantes.

[Traduction]

Lorsque j'ai été nommée chef d'OMNI, plus tôt cette année, mon mandat se résumait à actualiser la marque d'OMNI pour la rendre plus pertinente à la prochaine génération de téléspectateurs issus de divers milieux ethnoculturels et à ramener OMNI au seuil de rentabilité. Ce mandat ne reposait pas sur les profits, mais bien sur l'autosuffisance d'OMNI.

OMNI soutient trois types de programmation canadienne: la production locale interne, y compris les bulletins de nouvelles en diverses langues et les émissions d'information; la production indépendante nationale; et la production indépendante locale.

La production locale interne est de loin la plus coûteuse de ces catégories de programmation, puisque la station assume 100 % des coûts et des risques. Au cours de la dernière année de radiodiffusion, les bulletins de nouvelles en diverses langues que nous avons produits ont coûté plus de 9 millions de dollars non affectés — 11,7 millions lorsqu'on inclut les frais généraux — et n'ont rapporté que 5,8 millions de dollars en revenus. Après plusieurs années de pertes, il était évident qu'il fallait trouver un autre modèle plus durable pour financer notre production maison.

[Français]

En outre, OMNI fait d'importants investissements dans les émissions dramatiques à caractère ethnique et dans les documentaires. Depuis 2002, OMNI a consacré près de 65 millions de dollars au développement de la production canadienne indépendante de documentaires et de drames à caractère ethnique et en langues tierces, par l'entremise des avantages tangibles. Cet investissement d'OMNI, sans égal parmi tous les radiodiffuseurs canadiens spécialisés dans les émissions à caractère ethnique, lui a permis de jouer un rôle fondamental dans la création de ce type de contenu et de favoriser le secteur de la production indépendante canadienne à caractère ethnique.

[Traduction]

Cet investissement a permis la production de plus de 600 heures de documentaires et de drames à caractère ethnique et de langue tierce. Cette année, nous sommes très fiers de lancer la première série dramatique en anglais et en chinois d'OMNI, intitulée *Blood and Water*, qui a été filmée à Vancouver et à Toronto. Nous avons de grands espoirs pour ce projet: qu'il ait du succès auprès de l'auditoire actuel d'OMNI et qu'il attire d'autres téléspectateurs vers cette station.

Le reste de notre programmation canadienne à caractère ethnique comprend la production indépendante locale. Nous travaillons avec 49 réalisateurs locaux de divers milieux ethniques en 48 langues à l'échelle de toutes les stations d'OMNI. Notre modèle nous permet de fournir du temps d'antenne aux réalisateurs locaux de divers milieux ethniques. En échange, nous partageons les revenus générés par la publicité de ces émissions. Ce modèle nous a tous bien servis et il représente un important débouché pour l'expression locale. Malheureusement, les revenus découlant de ce type de programmation ne pourront jamais soutenir les investissements de notre production interne. Celle-ci est toujours subventionnée par les revenus des émissions acquises à l'étranger.

Dans le cadre de nos efforts visant à rafraîchir l'image de marque d'OMNI, nous avons sollicité l'opinion des membres du personnel d'OMNI, y compris de ses agents de liaison avec les communautés, nous en avons discuté avec nos conseils consultatifs régionaux et nous avons mené plusieurs évaluations stratégiques à ce sujet. Toutes ces initiatives avaient pour but d'identifier la stratégie de programmation et le modèle d'affaires qui conviendraient le mieux à OMNI pour l'avenir. D'après les commentaires que nous avons reçus, la programmation d'OMNI ne bénéficiait pas d'une grande visibilité et elle était perçue comme étant démodée, surtout par les jeunes téléspectateurs, qui constituent le principal groupe démographique visé par les annonceurs.

Par ailleurs, d'après notre étude de marché, contrairement aux nouveaux Canadiens qui arrivaient jadis dans ce pays en ne connaissant que la langue de leur pays d'origine, de nombreux immigrants qui viennent au Canada aujourd'hui maîtrisent l'anglais ou le français. Cette étude a aussi démontré que de plus en plus de Canadiens obtiennent leurs nouvelles en ligne ou ailleurs; il est donc encore plus difficile d'attirer un vaste auditoire à nos bulletins de nouvelles traditionnels. Tout cela a confirmé la nécessité d'adopter une nouvelle approche.

J'aimerais préciser que cette décision ne s'appuie pas seulement sur la réduction des coûts en vue d'économiser, mais plutôt sur le fait de revigorer la marque et la programmation d'OMNI. Nous avons tout simplement saisi la meilleure occasion d'attirer l'attention d'un grand auditoire sur des questions locales à l'aide de nouvelles émissions d'actualité locales. Contrairement aux bulletins de nouvelles, les émissions d'actualité ont un format flexible qui permet aux membres de la communauté de participer au débat sur des questions locales. Contrairement aux bulletins de nouvelles, ces émissions permettent également d'examiner des questions de plus près, sous divers angles et diverses perspectives.

Contrairement à ce que vous avez peut-être entendu, nous n'avons pas diminué le nombre de langues ni d'heures de programmation locale d'OMNI. Les bulletins de nouvelles nationales en mandarin, en pendjabi et en cantonais ont été remplacés par des émissions d'actualité locales dans ces langues qui auront plus de succès auprès des auditoires locaux. Dans la plupart des cas, nous avons gardé les mêmes journalistes en ondes de façon à maintenir la confiance et les rapports qu'ils ont établis avec l'auditoire au fil des ans. Notre bulletin de nouvelles en italien sera remplacé par des romans courts et une nouvelle émission mode de vie en italien y sera ajoutée cet automne. Nous sommes également très heureux de lancer une nouvelle émission mode de vie en pendjabi appelée *Kitty Talk*, qui mettra en vedette trois femmes dynamiques qui discutent des questions d'actualité importantes pour leurs communautés.

Ce ne sont là que quelques exemples de la nouvelle orientation de la programmation d'OMNI, qui s'appuie sur un modèle de production plus stable et qui est conçue pour attirer un auditoire élargi. Bien que

rien ne garantisse le succès de cette nouvelle approche, nous avons été très encouragés par les réponses positives des téléspectateurs et des organismes communautaires à l'égard de cette nouvelle stratégie.

• (1635)

M. Keith Pelley: Merci, Colette.

Comme vous le savez sans doute, OMNI mène ses activités dans un marché extrêmement concurrentiel qui est transformé au quotidien par l'introduction de nouvelles plateformes numériques non réglementées, les changements dans les modes de consommation de vidéos, et l'exode de revenus publicitaires vers les plateformes numériques.

Afin de bien saisir la situation financière d'OMNI, il est primordial de bien comprendre le secteur des services de télévision en direct en général. La publicité effectuée à la télévision traditionnelle diminue rapidement. Cette situation ne se limite pas à quelques mauvaises années et n'est pas due à un problème cyclique. Elle découle d'un changement structurel, et malheureusement, puisqu'il est le plus petit intervenant spécialisé du marché traditionnel, OMNI est le premier à ressentir l'impact de ce changement. Depuis 2011, les revenus publicitaires d'OMNI sont passés de 80 millions de dollars à environ 22 millions de dollars cette année.

Au cours des dernières années, le modèle d'affaires d'OMNI a été très simple. La programmation américaine, les émissions créneaux comme *Two and a Half Men* et les *Simpsons* sont la raison du succès d'OMNI. Ces émissions ont subventionné les coûts de toute la programmation à caractère ethnique. Par exemple, en 2011, les revenus publicitaires de la programmation américaine ont atteint 55 millions de dollars, comparativement à des coûts de 30 millions de dollars. Nous avons fait 25 millions de dollars avec la programmation américaine et nous avons consacré ce montant à la programmation ethnique. Or, l'industrie a évolué et la façon dont les gens consomment a changé considérablement. Comme nous n'avons plus ces revenus publicitaires, nous ne pouvons plus financer la programmation ethnique comme auparavant. La programmation américaine ne génère plus ce type de profits; nous avons donc dû apporter des changements importants.

L'arrivée de CTV Two sur le marché a également porté un coup dur à OMNI, qui est confrontée à une concurrence féroce non seulement sur le plan de la télédiffusion en direct et des problèmes de piratage auxquels l'industrie est confrontée, mais aussi parce que les distributeurs canadiens fournissent maintenant plus de 130 services spécialisés à caractère ethnique provenant de l'étranger. Comme je ne cesse de le répéter, malheureusement, nous ne sommes plus en 1979.

Je sais que le temps file, alors je vais céder la parole à Susan, qui vous parlera un peu de certains défis auxquels nous avons été confrontés en matière de réglementation avec OMNI.

Mme Susan Wheeler (vice-présidente, Affaires réglementaires-Média, Rogers Communications, Rogers Media): Durant les trois dernières années, nous avons tenté à plusieurs reprises de signaler les difficultés financières d'OMNI et nous avons proposé des modifications concrètes en matière de politiques et de réglementation qui permettraient au système d'appuyer et de régir la télévision ethnique en direct au Canada.

En 2013, nous avons rencontré des représentants de tous les partis politiques afin de leur présenter les défis financiers qui se posaient à OMNI et de formuler des recommandations sur la façon dont le gouvernement pourrait appuyer les émissions à caractère ethnique. Plus particulièrement, nous leur avons recommandé de donner au FMC le mandat d'appuyer les bulletins de nouvelles en diverses langues et les émissions d'information. L'année dernière, lors de l'audience consacrée au renouvellement de notre licence, nous avons demandé plusieurs modifications aux conditions de licence d'OMNI. Nous étions d'avis que beaucoup de ces changements aideraient OMNI à générer les revenus nécessaires pour appuyer la production à l'interne.

Toutes ces demandes, sauf une, ont été rejetées. Aussi récemment que l'automne dernier, le comité du Sénat chargé d'étudier le mandat de CBC/Radio-Canada nous a demandé de comparaître pour discuter des défis qui se posent à OMNI et des mesures que nous avons prises pour exploiter cette station étant donné sa situation financière. Nous avons déclaré sans détour que des changements importants étaient requis afin de rendre la station économiquement viable.

Outre ces initiatives, nous avons abordé la situation financière d'OMNI avec nos conseils consultatifs régionaux, qui sont composés de représentants indépendants d'entreprises et d'organismes engagés dans le milieu ethnoculturel local.

Nous aurions préféré être ici dans des circonstances différentes. Cependant, nous apprécions l'occasion que nous avons d'attirer, une fois de plus, l'attention sur la situation financière d'OMNI, et nous espérons que cela favorisera et accélérera une discussion en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique et d'un nouveau cadre réglementaire pour la télévision ethnique offerte gratuitement.

• (1640)

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre exposé.

Je vais maintenant donner la parole à M. Fantino, pour sept minutes.

L'hon. Julian Fantino (Vaughan, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui pour discuter d'une question très importante pour les quelque 1,8 million de Canadiens qui parlent le pendjabi, le cantonais, le mandarin et l'italien.

Depuis l'annulation du bulletin de nouvelles en langue italienne d'OMNI, bon nombre de mes électeurs et des membres de la communauté italo-canadienne de l'Ontario ont communiqué avec moi pour exprimer leur préoccupation au sujet de cette décision. Les Italo-Canadiens de l'Ontario ont pris la chose d'une façon beaucoup plus personnelle, étant donné que la chaîne OMNI, à l'époque CFMT, a été fondée par un éminent Canadien d'origine italienne, Dan Iannuzzi. J'aimerais vous lire quelques-uns de leurs commentaires.

Une personne a mentionné:

Il est temps de rappeler à l'ordre Rogers Communications, qui a grandi et prospéré grâce aux immigrants nouvellement arrivés au Canada qui se sont abonnés à ses services [...] Les Italo-Canadiens ont accepté tous les aspects des changements apportés à l'organisation et ont contribué à la croissance et à la prospérité que connaît Rogers aujourd'hui [...] Ted Rogers doit se retourner dans sa tombe!

Une autre a dit que ses parents et beaux-parents aiment pouvoir se tenir au courant de ce qui se passe et que la perte du bulletin de nouvelles en langue italienne d'OMNI les attriste beaucoup.

Je pourrais vous donner d'autres exemples. Récemment, vous, madame Watson, qui occupez un poste au sein de la haute direction de Rogers, avez répondu de façon tout à fait désinvolte aux

préoccupations que j'ai soulevées publiquement ici, d'ailleurs, au nom de mes électeurs, concernant l'annulation des bulletins de nouvelles locaux à caractère ethnique. Si ce n'est pas ce que vous avez dit, vous pourrez me corriger, mais selon le *Globe and Mail*, vous avez déclaré: « C'est une entreprise du secteur privé. Julian Fantino va-t-il dire à la compagnie Wal-Mart qu'elle doit avoir plus d'articles dans une certaine langue? » C'est très bizarre. Je trouve insultant que quelqu'un de Rogers dise une telle chose. Comme nous le savons tous, contrairement à Wal-Mart, Rogers ayant obtenu du CRTC une licence pour la radiodiffusion sur les ondes publiques, elle a des obligations qui en découlent.

De plus, je voudrais lire un extrait de la transcription d'une audience du CRTC, tenue en avril 2014, concernant le renouvellement de licence d'OMNI. Je vais plus particulièrement lire un extrait du témoignage de Madeline Ziniak, l'ancienne vice-présidente nationale de la chaîne OMNI Television. Elle a dit:

Durant sa fière histoire de radiodiffusion, OMNI a joué un rôle clé dans le développement de la programmation ethnique au Canada et les services aux communautés ethnoculturelles... Nous sommes un partenaire important pour de nombreuses communautés ethnoculturelles grâce à la diffusion d'émissions de nouvelles locales et à la participation à des événements et à des festivals. [...] Nous savons qu'il s'agit d'un outil très important pour les communautés...

Or, nous voici, un peu plus d'un an plus tard, alors que Rogers annule les bulletins de nouvelles en italien, cantonais, mandarin et pendjabi. Dans son témoignage pour le renouvellement de la licence d'OMNI, Mme Ziniak a parlé avec éloquence des émissions de nouvelles locales et de leur importance pour OMNI. Pourquoi la société Rogers n'a-t-elle pas révélé qu'elle avait l'intention, dans un avenir très rapproché, d'annuler toutes les émissions de nouvelles? Ne semble-t-il pas un peu bizarre que Rogers ait omis de mentionner ce fait? Je remarque, dans la décision de radiodiffusion de juillet 2014 du CRTC, qu'on s'attend clairement à ce que les titulaires précisent, lors de l'attribution ou du renouvellement de leur licence, comment ils entendent refléter les questions et les préoccupations locales au cours de la durée de leur licence.

Je comprends très bien que Rogers et OMNI sont des entreprises en soi. Je pense surtout qu'on a dit une chose à un organisme de délivrance de licences, et que très peu de temps après, on semble avoir fait volte-face. Pourquoi cette fausse déclaration manifeste? Pourquoi n'est-on pas resté fidèle à la déclaration devant le CRTC?

Monsieur le président, je n'ai pas besoin d'une réponse sur-le-champ.

• (1645)

M. Keith Pelley: Merci beaucoup.

Pour être parfaitement honnête, cela me surprend beaucoup, car je parle depuis trois ans des difficultés auxquelles fait face OMNI. Nous avons discuté avec tous les groupes ethniques, le conseil ethnique, le comité sénatorial, les conservateurs, le caucus libéral et le NPD.

En toute franchise, cela me surprend vraiment que l'on soit étonné ou choqué. Avec tout le respect, c'est très facile de choisir quelques phrases prononcées pendant l'audience. Nous avons clairement indiqué à cette occasion que, si nous n'étions pas en mesure d'obtenir les changements de licence que nous avons demandés — et nous en avons demandé une pléthore —, de gigantesques changements seraient apportés à OMNI. Nous avons apporté les premiers, et nous avons ensuite rencontré de nouveau tous les groupes respectifs. Ce n'était qu'une question de temps avant que ces changements soient mis en oeuvre.

L'industrie a beaucoup changé. Malheureusement, la programmation et les auditoires ethniques se sont grandement détériorés, et les recettes publicitaires ne peuvent tout simplement pas égaler le coût de la programmation. OMNI respecte ses conditions de licence à tous les égards. Il est très important que vous le sachiez; nos activités sont toujours conformes à notre licence. Nous respectons nos obligations en tous points.

De plus, nous pensons continuer d'investir dans la programmation ethnique. Nous continuons d'investir dans OMNI. Toute entreprise privée qui a perdu près de 12 millions de dollars en 2014, selon ses entrées et de ses sorties d'argent, en raison de la diminution continue de ses recettes publicitaires risque fort bien et très aisément de conclure qu'elle ne devrait peut-être pas mener d'activités dans ce domaine. Plutôt que de mettre un terme à nos activités, nous nous sommes réunis et nous avons élaboré différentes stratégies et ce que considérons comme une programmation plus captivante pour la génération du millénaire, à qui les annonceurs cherchent à s'adresser. Nous avons élaboré une stratégie très solide. Comme l'a dit Colette, c'est la première fois que nous faisons une série dramatique dans une autre langue.

Avec tout le respect que je vous dois, monsieur, je n'ai pas la même opinion au sujet de ce que nous avons communiqué au CRTC, aux libéraux, au NPD et aux conservateurs.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Mme Sims, pour sept minutes.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Merci beaucoup.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que ma communauté d'expression pendjabi à Surrey, en Colombie-Britannique, dans la vallée du bas Fraser, et partout ailleurs au pays est très préoccupée et très fâchée des compressions effectuées. Les émissions-débats que vous venez tout juste de mentionner ne suffisent pas; elles ne peuvent pas remplacer les bulletins de nouvelles qui ont été annulés.

Je veux également citer un passage de votre déclaration du 5 mars 2015:

Détenir une licence [...] de télévision est un privilège qui vient avec d'importantes obligations établies pour l'intérêt public, tout particulièrement en ce qui a trait à la qualité de la couverture de l'actualité et les reportages. On ne peut sacrifier une population informée pour les intérêts commerciaux d'une compagnie. Les Canadiens doivent se demander combien de fois l'intérêt corporatif aurait pris place devant l'équilibre et l'intégrité des reportages auxquels ils s'attendent de la part du système de radiodiffusion [...] Nous nous attendons à ce que les radiodiffuseurs [...] Je ne lirai pas le reste. Vous pouvez vous l'imaginer aisément. Nous pouvons également vous faire parvenir la lettre.

Il est évident que vous avez renoncé aux principes énoncés ici, alors que vous parlez précisément des bulletins de nouvelles et que vous dites qu'ils ne doivent pas être sacrifiés au profit d'intérêts commerciaux.

M. Keith Pelley: Encore une fois, je ne suis pas d'accord. Je me contenterai de dire que si nous passions trois heures à lire la transcription de l'audience du CRTC, je ne pense pas que nous aurions exactement la même opinion. Je crois que nous avons été tout à fait francs. Nous avons aussi continué de servir au même moment la communauté ethnique.

Une fois de plus, celui qui n'est pas disposé à changer et à s'adapter à ce que veulent les consommateurs ne devrait probablement pas avoir de licence de radiodiffusion. En toute honnêteté, tous les...

• (1650)

Mme Jinny Jogindera Sims: Désolée, monsieur Pelley...

M. Keith Pelley: Excusez-moi. Je vous prie de me laisser terminer.

Mme Jinny Jogindera Sims: Je suis désolée, monsieur Pelley, mais nous avons seulement sept minutes, et il y a un certain nombre de personnes.

Ma question portait précisément sur ce qui avait changé, mais, comme vous l'avez dit, je vais maintenant demander à M. Sullivan de répondre.

M. Mike Sullivan: Comme M. Fantino l'a déjà dit, c'est un enjeu énorme dans la communauté italienne, dans ma circonscription, York South—Weston, et à Toronto en général, au point où le consul général italien a convoqué une réunion et rassemblé 70 représentants de la communauté italienne pour se plaindre de cette décision, qui les a surpris.

Giuseppe Pastorelli, le consul général italien, Emilio Battaglia, le nouveau président de Comites, et l'honorable Joe Volpe, qui a publié *Corriere Canadese*, ont tous dit que cette décision est un coup dur pour la communauté. De nombreux membres de la communauté sont venus au Canada il y a quelques années et parlent peu l'anglais ou pas du tout. Ils comptent donc sur OMNI pour entendre en italien les nouvelles concernant le Canada.

Ce n'est plus possible maintenant. Ce ne sera pas remplacé par quoi que ce soit d'ici l'automne, alors que sera diffusée à l'intention des jeunes une émission axée sur le mode de vie. Nous avons abandonné tout un pan de la communauté italienne. Ces gens n'auront dorénavant plus de bulletins de nouvelles. Compte tenu de la venue d'élections, cela revient à les empêcher de voter. Les personnes concernées ne pourront pas participer au processus électoral.

Pendant les audiences consacrées aux licences, vous vous êtes engagés à respecter les conditions de licence normalisées qui s'appliquent aux stations de télévision traditionnelle, selon lesquelles on s'attend de la part du « titulaire de licence » — j'emploie le verbe « s'attendre », et je sais que vous allez crier que ce n'est pas une condition, mais une attente — à « la fourniture sept jours par semaine de nouvelles locales originales propres au marché en embauchant des journalistes [...] à temps plein », ce que vous ne faites plus, « et en exploitant un bureau de nouvelles ou un bureau de collecte de l'information dans le marché. »

Vous vous étiez engagés à répondre à ces attentes et, je sais que les mots diffèrent, mais, compte tenu des élections fédérales qui s'en viennent, les membres de la communauté italienne sont en colère. Ils sont furieux. Ils ont parlé de boycotter Rogers, et je ne crois pas que c'est ce que vous voulez. Ils craignent qu'une partie importante de leur communauté ne pourra plus jouer le même rôle qu'avant dans la société canadienne.

À propos de la situation désastreuse que l'on prédit, il faut comprendre qu'on ne peut pas suivre les nouvelles en vase clos ni dire qu'elles feront l'objet de compressions à défaut d'être rentables. Tous les radiodiffuseurs au Canada arrêteraient de diffuser des nouvelles s'ils pensaient ainsi, car personne ne gagne beaucoup d'argent avec des bulletins de nouvelles. Ce n'est pas à cela que servent les licences. Elles accordent l'autorisation de donner de l'information aux Canadiens conformément à la Loi sur la radiodiffusion. Je suis désolé, mais les émissions axées sur le mode de vie à l'intention d'un jeune auditoire ne suffisent pas.

M. Keith Pelley: Je vais commencer par dire que le CRTC a reconnu que cela pose problème, que les radiodiffuseurs laisseraient tomber les bulletins de nouvelles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les services de nouvelles anglophones bénéficiaient du statut prévu à l'alinéa 9(1)h) lors des dernières audiences du CRTC. On reconnaît que les services de nouvelles du Canada anglais, pas seulement ceux qui diffusent dans les langues des minorités ethniques, éprouvent aussi de la difficulté, parce qu'on peut suivre les nouvelles partout. Il existe une multitude d'endroits où obtenir des nouvelles.

Pour ce qui est des nouvelles en italien, encore une fois, je ne veux pas citer de passages tirés de différentes transcriptions ou d'ailleurs, car il serait très facile de revoir l'ensemble de la conversation que j'ai eue avec M. Cash, votre collègue, à propos de ce problème précis...

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur Pelley, je veux faire écho à ce que mes collègues ont dit au sujet des compressions touchant les services de nouvelles dans les langues de minorités ethniques, notamment en pendjabi et en cantonais dans la vallée du bas Fraser. Il s'agit pour certains d'un service important non seulement pour obtenir des nouvelles canadiennes dans la langue qu'ils comprennent, mais aussi pour obtenir des nouvelles de l'étranger, ce qui leur permet de maintenir des liens avec leur pays d'origine.

L'obtention d'une licence est un privilège assorti d'une responsabilité. Je ne crois pas que vous assumiez cette responsabilité en ce qui a trait à la diffusion du contenu visé par la licence que vous avez obtenue.

Les gens de ma communauté sont très mécontents. Je tiens à le répéter devant le comité. Comme l'a dit M. Sullivan, ils songent à boycotter d'autres services offerts par Rogers. Vous gagnerez de l'argent d'un côté et vous en perdrez de l'autre, mais vous êtes tenu de diffuser l'ensemble du contenu. Je dois dire aux gens de ma circonscription que je pense que c'est un dossier dans lequel vous avez échoué.

• (1655)

M. Keith Pelley: Avec tout le respect, je répète que nous remplissons les conditions de notre licence. Je rejette catégoriquement vos commentaires.

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Vaughan, pour sept minutes.

M. Adam Vaughan (Trinity—Spadina, Lib.): Vous avez formulé quelques observations à propos du modèle d'affaires. Ceux d'entre nous qui ont travaillé dans l'industrie savent certainement qu'elle se transforme.

Ce que je ne comprends pas, c'est la raison pour laquelle vous utilisiez auparavant des émissions américaines pour compléter votre programmation multilingue. En tant que fournisseur de plateformes, et pas seulement de contenu, vous avez un solide modèle d'affaires, ce qui est entièrement attribuable à une loi fédérale. Pourquoi n'utilisez-vous pas les autres privilèges que vous accorde le CRTC, comme votre titre de câblodistributeur qui vous permet de générer des revenus grâce aux changements qui s'opèrent dans les médias? Pourquoi ne recourez-vous pas à l'interfinancement au sein de votre grande société? Pourquoi choisissez-vous de le faire uniquement au sein d'OMNI?

M. Keith Pelley: OMNI n'a qu'une seule source de revenus, à savoir les recettes publicitaires. La chaîne n'a pas de source secondaire...

M. Adam Vaughan: Non, j'en suis conscient. La question était: pourquoi n'utilisez-vous pas toute la gamme de sources de revenus de Rogers pour faire de l'interfinancement et pour remplir la promesse de rendement que vous avez faite au CRTC?

M. Keith Pelley: OMNI n'est pas un organisme sans but lucratif, mais une entité distincte qui fait partie d'une entreprise privée et qui a son propre état des résultats. Nous pourrions en discuter si OMNI était un organisme sans but lucratif ou un organisme de bienfaisance, mais ce n'est pas le cas.

M. Adam Vaughan: Vous ne comprenez pas ma question. J'espère que ce n'est pas délibéré. La société Rogers a plusieurs plateformes de diffusion, qu'elle a le privilège de pouvoir utiliser. Elle mène également plusieurs activités de télécommunications. Pour remplir votre promesse de rendement à l'égard de la programmation multilingue, qui est la raison pour laquelle la station existe, pourquoi n'avez-vous pas choisi de recourir à l'interfinancement au moyen des filiales de Rogers? Pourquoi avez-vous choisi qu'OMNI fasse cavalier seul alors que les autres divisions de Rogers font de l'interfinancement entre elles?

M. Keith Pelley: Eh bien, parce que nous ne pouvons pas en discuter.

M. Adam Vaughan: Pourquoi pas?

M. Keith Pelley: Nous ne sommes pas autorisés à le faire. Nous ne sommes pas autorisés à discuter avec l'entreprise de câblodistribution de ce que nous ferons avec nos entreprises médiatiques.

M. Adam Vaughan: Vous avez plusieurs stations de télévision.

M. Keith Pelley: En effet.

M. Adam Vaughan: Ces stations pourraient servir à faire de l'interfinancement en vue de remplir la promesse que vous avez faite au CRTC.

M. Keith Pelley: Non, City perd également de l'argent. Vous dites que nous devrions utiliser les profits de Sportsnet pour financer OMNI. Eh bien, ce n'est pas ainsi que l'on dirige une société privée, monsieur. Il faut les considérer individuellement. On ne peut pas financer une entreprise à l'aide d'une autre. Il faut les considérer comme si chacune d'elles était viable. Compte tenu du modèle en vigueur et des conditions actuelles de la licence, OMNI — et c'est ce que je dis depuis trois ans — n'est pas viable dans un monde en constante évolution.

M. Adam Vaughan: Si la station a été créée pour desservir localement des communautés multilingues, et que vous ne pouvez plus remplir ce mandat, pourquoi ne renoncez-vous pas à la licence?

M. Keith Pelley: Parce que je crois que nous remplissons toutes les conditions de la licence. Nous devons diffuser du contenu dans 20 langues différentes; nous le faisons dans 48 langues.

M. Adam Vaughan: Si les collectivités locales sont en désaccord, qu'elles affirment ne pas profiter des changements apportés — c'est-à-dire le remplacement des nouvelles par des émissions axées sur le mode de vie ou de l'actualité par de l'infodivertissement — et qu'elles ne veulent pas perdre les nouvelles locales au profit des seules nouvelles internationales, si elles sont mécontentes du produit que vous leur offrez et que votre auditoire continue de diminuer en conséquence — c'est l'argument que vous nous avez présenté —, pourquoi ne renoncerez-vous pas à la licence pour permettre aux radiodiffuseurs qui veulent assumer ces fonctions d'aller de l'avant et de prendre le contrôle de la station?

M. Keith Pelley: Eh bien, tout d'abord, à notre connaissance, aucun radiodiffuseur n'aimerait se soumettre aux conditions de la licence. Cela dit, pourquoi ne pas attendre de voir où nous en sommes dans un an? Je ne suis pas d'accord moi non plus. Dans le cas des seules émissions de nouvelles diffusées en italien, les cotes d'écoute ont diminué de 68 % en trois ans. Attendons de voir ce que donne la nouvelle programmation et la nouvelle stratégie et évitons de les évaluer avant d'avoir l'occasion de savoir si cela fonctionne.

M. Adam Vaughan: Même si cela va à l'encontre de votre promesse de rendement.

M. Keith Pelley: Pardon?

M. Adam Vaughan: Cela va à l'encontre de l'esprit de votre promesse de rendement.

M. Keith Pelley: Je ne suis pas du tout d'accord. Je vais dire exactement la même chose, à savoir que nous remplissons les conditions de la licence. Avec tout le respect, les dollars réels que nous avons investis dans la communauté ethnique, compte tenu du changement de stratégie, nous permettent de nous acquitter en tous points de la licence d'OMNI.

• (1700)

M. Adam Vaughan: Vous ne convenez pas que vous êtes tenus d'offrir des émissions de nouvelles locales.

M. Keith Pelley: Je conviens que nous avons l'obligation de remplir les conditions de la licence que nous a accordée le CRTC, ce que nous faisons amplement.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Vaughan.

Nous allons maintenant passer à M. Leung, pour sept minutes.

M. Chungsen Leung (Willowdale, PCC): Merci, monsieur le président.

Nous devrions nous attaquer à ce problème dans une perspective de viabilité financière. J'ai été expert-comptable et je ne comprends pas très bien comment fonctionnent vos finances, compte tenu des tendances actuelles en matière d'immigration. Le Canada accueille environ 280 000 immigrants par an, dont la moitié ira s'installer à Toronto, et un tiers, dans d'autres agglomérations urbaines. Cela signifie que Toronto accueille chaque année 90 000 nouveaux immigrants. S'ajoutent à cela 100 000 étudiants étrangers pour l'ensemble du Canada, dont beaucoup viennent de la Chine ou d'autres pays où l'on parle le mandarin. Comme pour les immigrants, plus de la moitié des étudiants — c'est-à-dire, plus de 50 000 personnes — choisissent de s'installer à Toronto.

Dans la région du Grand Toronto, qui compte plus de quatre millions d'habitants, dont plus d'un demi-million de Chinois, il y a plus de 130 000 personnes qui parlent mandarin ou cantonais, ce qui est plus du tiers. J'estime que 90 % d'entre eux sont des immigrants de première génération qui comprennent probablement le cantonais ou le mandarin.

Ce que je ne comprends pas, c'est que, jusqu'à tout récemment, soit jusqu'en 2010 et 2011, vous réalisiez des bénéfices. Vos opérations étaient viables sur le plan financier. Je me demande ce qui a pu changer depuis 2010 pour expliquer l'important recul de votre situation financière et vos prévisions peu reluisantes? Est-ce à cause d'une hausse vertigineuse des coûts internes? Je ne comprends pas pourquoi vous n'essayez pas de joindre cette population qui va en augmentant, de vendre davantage de publicité, etc., pour accaparer ce marché.

Bref, pourquoi levez-vous le nez sur ce marché?

M. Keith Pelley: Je ne vais rien vous cacher et je vais vous répondre de deux façons, très rapidement. Le réseau a toujours été financé, et la programmation à caractère ethnique a toujours été subventionnée par la programmation américaine. En 2012, la programmation américaine générait des recettes de 55 millions de dollars pour des coûts estimés à 30 millions de dollars. En 2013, les recettes n'ont été que de 35 millions de dollars, alors nous avons ramené nos coûts à 18 millions de dollars au titre de la programmation américaine, laquelle a toujours bénéficié d'une marge importante qui permettait de financer la programmation à caractère ethnique.

Je veux absolument déboulonner le mythe selon lequel, tout bien considéré, la programmation à caractère ethnique n'est pas assez importante pour générer assez de recettes publicitaires pour soutenir les programmes de nouvelles proprement dits. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Personne de notre équipe ne voulait faire ce que nous devons faire, mais l'industrie a changé et, lorsque vous perdez 58 millions de dollars en recettes publicitaires, vous devez apporter certains changements.

Avec tout le respect que j'ai pour la publicité à caractère ethnique actuelle, si votre auditoire est restreint — et les cotes d'écoute ne sont à cet égard qu'une forme de monnaie — les annonceurs ne vont pas dépenser beaucoup d'argent sur vous. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Les gens de votre peuple qui arrivent ici ont davantage recours au piratage que nombre d'autres groupes ethniques, alors qu'au même moment, ils ont la possibilité de s'abonner facilement à un réseau dans leur langue puisque tous les services de distribution offrent au moins 130 chaînes dans des langues particulières.

M. Chungsen Leung: Pouvez-vous nous donner des précisions quant à la programmation américaine? Pourquoi n'êtes-vous pas en mesure de maintenir cette offre, ou pourquoi a-t-elle disparu? Pourquoi l'avez-vous perdue? Vous avez parlé de la composante américaine...

M. Keith Pelley: La raison en est qu'il faut maintenant tenir compte de l'émergence de Netflix, qui est passé d'un million à quatre millions de foyers. L'incidence sur la programmation est incontournable, comme c'est le cas pour des émissions comme *Two and a Half Men*, *30 Rock* ou d'autres semblables qui étaient présentées tous les soirs à 19 heures, attirant de vastes auditoires et générant d'importantes recettes publicitaires. Tout cela a fondu. La publicité a fondu. Les cotes d'écoute ont fondu à cause de la concurrence et des nombreuses façons dont les gens disposent désormais pour écouter la télévision, qu'il s'agisse de contenu par contournement, de l'Internet, d'autres réseaux ou de services individuels comme Shomi ou Netflix.

La programmation américaine a beaucoup diminué, et pas seulement à OMNI. Nous sommes les premiers à en souffrir, c'est tout.

• (1705)

M. Chungsen Leung: Pour poursuivre dans la même veine que M. Vaughan, Rogers est une entreprise de communications assez moderne qui mise sur des technologies sophistiquées, et je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi vous ne pouvez pas utiliser d'autres voies de prestation, comme l'Internet ou la téléphonie cellulaire. Il y a sûrement d'autres moyens que vous pouvez utiliser pour améliorer la diffusion des nouvelles et la programmation.

M. Keith Pelley: Non, cela serait comme de demander à une autre partie de notre entreprise de financer OMNI, et cela est tout simplement... Nous avons une responsabilité fiduciaire envers nos actionnaires, celle de prendre des décisions financières sensées. Vous ne pouvez pas demander à un réseau comme Sportsnet ou FX ou à un autre volet de notre société de financer une activité qui n'est pas viable. Ce ne serait pas judicieux sur le plan des affaires. Quiconque a travaillé dans le secteur privé...

Pour être bien honnête avec vous, je crois qu'un examen de tous les aspects commerciaux de nos opérations chez OMNI vous aurait amené à tirer la même conclusion.

M. Chungsen Leung: Quel est l'impact de ces autres stations telles que Fairchild ou celles dont les activités sont axées autour d'une langue particulière? Quel impact ont-elles sur vous? Pouvez-vous travailler en collaboration avec elles ou non?

M. Keith Pelley: Bien sûr. Telelatino rapporte actuellement environ 10 millions de dollars, mais ses recettes proviennent de deux sources. Elle a un sous-revenu et des recettes publicitaires. OMNI n'a que des recettes publicitaires, point à la ligne.

Toutes les chaînes spécialisées ont deux formes de revenu, ce qui explique pourquoi l'ensemble de la radiodiffusion conventionnelle — pas seulement OMNI — a des problèmes. S'il n'y a pas de changement, vous allez voir les réseaux comme CTV, City, Global et l'ensemble des réseaux de radiodiffusion se transformer radicalement.

Le président: Merci, monsieur Leung.

Nous allons maintenant passer à des séries de questions de cinq minutes, en commençant par Mme Sitsabaiesan.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci d'être ici.

Je vais lire un passage tiré d'une lettre dont il a déjà été question, si je ne m'abuse. La lettre a été signée par l'Urban Alliance on Race Relations, le Congrès national des Italo-Canadiens, le Conseil ethnoculturel du Canada, le Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants, la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, l'ancien président de l'Urban Alliance on Race Relations, l'Université Ryerson et la Yee Hong foundation. Bon nombre de ces organismes et de leurs membres sont présents dans ma circonscription, et ils sont très préoccupés par la suppression de ces émissions.

Voici ce que dit leur lettre:

Le 7 mai dernier — soit durant le Mois du patrimoine asiatique — [...] Rogers a annoncé que les bulletins de nouvelles ne seraient plus présentés dans ses stations de télévision OMNI. Depuis plus de 30 ans, la chaîne OMNI a joué un rôle crucial et essentiel pour donner un visage aux communautés ethnoculturelles et multilingues du Canada et leur permettre de communiquer entre elles. La programmation des nouvelles à la chaîne OMNI crée une plateforme qui permet aux communautés ethnoculturelles du Canada de s'attaquer aux injustices sociales. Elle fournit une programmation qui répond à leurs besoins et, ce qui est encore plus important, elle relaie de l'information qui les concerne et que les médias grand public ne rapportent pas.

De ce que nous avons appris, la décision a été prise sans consulter les membres et les chefs de ces communautés, lesquels ont regardé la programmation de la chaîne OMNI durant des décennies et ont su en tirer parti. Selon moi, et dans l'esprit de nombreuses personnes qui m'ont écrit, Rogers a renoncé à l'esprit de la licence de la chaîne en cessant de diffuser les bulletins de nouvelles locales en cantonais, en mandarin, en pendjabi et en italien. Nous croyons qu'il s'agit d'une démarche visant à démanteler systématiquement la capacité qu'a OMNI de servir les auditoires multilingues de façon utile.

Je sais, monsieur Pelley, que vous avez dit que vous avez une responsabilité fiduciaire envers vos actionnaires. Cela signifie que vous devez vous efforcer de réaliser des bénéfices, trimestre après trimestre. Dans une conversation que j'ai eue avec eux, vos vice-présidents ont affirmé qu'il n'y avait pas grand-chose qui avait changé: vous offrez toujours des services ou des programmes dans les mêmes langues. L'offre en est désormais une de culture populaire, et les nouvelles sont plus ou moins reléguées à des émissions d'actualité.

Mais ce n'est pas ce que les communautés recherchent. Nous savons que plus d'un million de personnes comptent sur OMNI pour savoir ce qui se passe dans le pays. Vous pouvez bien dire que cela ne rapporte rien...

Eh bien, dites-moi ce que vous avez à dire. Qu'avez-vous à dire aux aînés et aux nombreuses personnes de ma collectivité de Scarborough qui ont besoin d'entendre les nouvelles en mandarin, en cantonais, en pendjabi et en italien — et pas seulement des échanges sur les actualités, mais des bulletins de nouvelles qui rapportent bel et bien ce qui se passe dans notre pays?

• (1710)

M. Keith Pelley: Nous n'avons pas pris cette décision à la légère. J'aurais seulement espéré qu'ils soient plus nombreux à regarder. De toute évidence, maintenant qu'on voit tous ces gens s'insurger, il y a lieu de se demander si elles regardaient ces émissions, car les cotes d'écoute parlent d'elles-mêmes. Comme je l'ai dit, les cotes d'écoute sont comme une forme pure de monnaie, et il n'y avait aucun moyen d'assurer la viabilité des bulletins de nouvelles dans un marché en transformation, pas avec les coûts de production et les cotes d'écoute que nous avions. Malheureusement, nous ne sommes plus en 1979, ou en 1960, alors que Donny et Marie Osmond avaient des cotes d'écoute hors du commun.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je suis heureuse que vous ayez abordé la question des annonceurs. Je m'excuse de vous couper la parole, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

M. Keith Pelley: Bien sûr. Ça ne me dérange pas

Mme Rathika Sitsabaiesan: J'ai cru comprendre que les entreprises locales de ces communautés linguistiques n'ont pas vraiment été approchées par OMNI. Vous dites que les recettes publicitaires pour ces communautés — la communauté cantonnaise, la communauté mandarine, la communauté pendjabe et la communauté italienne — ne sont pas au rendez-vous, mais les chambres de commerce locales et les entrepreneurs individuels à qui j'ai posé la question m'ont dit qu'ils n'avaient pas vraiment été approchés.

M. Keith Pelley: Non, je ne suis pas d'accord avec vous. Je crois qu'ils ont été sollicités, mais c'est vraiment...

Mme Rathika Sitsabaiesan: Vous devriez peut-être en parler à la direction qui s'occupe de la publicité.

M. Keith Pelley: Nous avons 32 personnes affectées à la vente de publicité à caractère ethnique. Encore une fois, je ne suis pas d'accord.

Le président: Vous avez 15 secondes.

Mme Rathika Sitsabaiesan: Je crois que je suis en désaccord avec votre désaccord, car j'ai parlé aux gens sur le terrain et c'est ce qu'ils m'ont dit. C'est comme ça, et je suis convaincue que mes 15 secondes sont écoulées. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Au tour maintenant de M. Lizon.

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Vous parliez des temps qui changent, du fait que tout est en train de se transformer, de la technologie, etc. Eh bien, vous savez quoi? Ce n'est pas une nouveauté pour moi. Quand je grandissais, lorsque je voulais parler à quelqu'un, il fallait que je marche jusqu'à elle, en chair et en os. Cinquante ans plus tard, il me suffit de toucher mon écran d'ordinateur ou de presser un bouton pour joindre quelqu'un. C'est sûr, le monde change et il change de façon spectaculaire. Dans cette optique, êtes-vous en train de dire que vous avez été pris de court par ce changement radical et que vous ne l'avez pas vu venir?

Vous avez parlé des pertes financières que vous avez essayées au fil des ans, et nous discutons maintenant des changements qui ont été apportés récemment à la programmation cantonaise, mandarine et pendjabi. Vous avez aussi apporté des modifications à ce que vous diffusez en polonais, en ukrainien et en d'autres langues. Par conséquent, ne devriez-vous pas penser à changer votre modèle d'entreprise et à l'envisager différemment dans son ensemble? Je m'explique. J'estime personnellement — et je crois que mes collègues verront les choses du même oeil — qu'une entreprise qui évolue dans une communauté donnée peut prendre de cette communauté, certes, mais qu'elle doit aussi redonner à cette communauté. Si vous parlez de pertes financières, pourquoi ne considérez-vous pas ces dollars comme de l'argent réinvesti dans une communauté qui vous aide à faire prospérer vos activités dans le sans-fil, dans le câble et dans d'autres domaines? Je ne pense pas qu'OMNI devrait être considérée comme une petite entité distincte de votre société. Vous devriez voir votre clientèle comme une base à laquelle vous fournissez l'ensemble de vos services, et pas seulement celui-là.

• (1715)

M. Keith Pelley: Je vous remercie de cette observation. La seule chose que je dirais, c'est que nous avons effectivement vu cela venir. C'est la raison pour laquelle nous en parlons depuis les trois dernières années. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes allés au CRTC, que nous avons demandé les conditions de licence et que nous avons parlé aux trois parties concernées. C'est pour cela que nous avons parlé aux groupes ethniques et aux chambres de commerce. Nous avons bel et bien vu cela venir.

Je comprends votre dernier point, mais pour ce qui est de votre premier point, je peux vous assurer que nous savions que cela s'en venait. Nous avons vu l'érosion de la publicité, mais, comme je l'ai dit, 58 millions de dollars en quatre ans est une somme colossale pour n'importe quelle entreprise. Dans le monde des médias, vous devez être prêt à faire face au changement. Nous nous transformons et nous essayons de rendre l'exercice le plus viable possible, d'assurer la durabilité. Si nous n'investissions pas l'argent que nous investissons dans OMNI... Je ne suis pas convaincu que quelqu'un d'autre arriverait à faire ce que nous faisons en respectant les conditions de licence que nous avons, en perdant l'argent que nous perdons à l'heure actuelle, et en produisant une programmation équivalant à la nôtre.

M. Wladyslaw Lizon: Merci.

Monsieur le président, s'il me reste un peu de temps, j'aimerais l'offrir à M. Terence Young.

Le président: Monsieur Young, il reste environ une minute et demie.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Merci.

J'aimerais demander à Mme Watson si OMNI et Rogers Communications croient que la programmation à caractère ethnique — qui est, de par sa nature, culturelle — est comme les produits vendus chez Walmart.

Mme Colette Watson: Merci de votre question.

Mon malheureux commentaire — et je m'excuse sans réserve et sans équivoque, monsieur le ministre, pour la désinvolture avec laquelle il a été formulé — cherchait à montrer que nous évoluons dans le secteur privé. Nous avons dû prendre une décision d'affaires difficile, dans le contexte d'une entreprise privée. Nous avons une responsabilité à l'endroit de nos actionnaires et de nos patrons.

M. Terence Young: Merci.

Monsieur Pelley, votre théorie est que les gens sont fâchés parce que les nouvelles qu'ils ne regardaient pas ne sont plus diffusées, mais je ne souscris pas à cette interprétation. Les gens ne s'adressent pas à leurs députés pour se plaindre sans raison.

J'aimerais que vous répondiez à cette question. Si vous arriviez à la maison à la fin de la journée avec l'idée de regarder les nouvelles afin de savoir ce qui est arrivé dans le monde qui pourrait avoir une incidence sur votre vie, votre pays, votre famille et votre avenir, et que tout ce que vous pouviez capter dans votre langue maternelle était un téléroman ou trois personnes qui discutent des actualités, au lieu de nouvelles fiables, claires et dignes de confiance sur lesquelles vous pourriez planifier votre carrière et votre avenir, trouveriez-vous cela acceptable?

Le président: En 15 secondes.

M. Keith Pelley: Deux choses. Tout d'abord, je n'ai pas dit que personne ne regardait. J'ai dit qu'il n'y en avait pas assez, et que s'il y en avait eu plus, cette programmation aurait pu être plus viable qu'elle ne l'était.

Deuxièmement, je crois que les gens disposent maintenant de tellement plus d'options qu'en 1979 pour aller chercher de l'information, et qu'il n'est par conséquent pas aussi impératif qu'il y a 15 ans d'offrir ces émissions.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Nantel, je vous cède la parole et vous disposez de cinq minutes.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Pelley, voulez-vous ajouter quelque chose à la réponse que vous avez fournie à M. Young?

[Traduction]

M. Keith Pelley: Je ne remets pas en question le fait qu'il est très viable de permettre aux gens de regarder les nouvelles dans leur propre langue...

M. Pierre Nantel: Absolument.

M. Keith Pelley: ... mais d'un autre côté, je pense que les gens ont une foule de possibilités pour y accéder maintenant. On peut obtenir l'information instantanément en ligne.

[Français]

M. Pierre Nantel: Je constate que votre télévision est clairement une télévision de services. C'est pourquoi vous diffusez sur les ondes régulières et bien sûr par câble.

Honnêtement, la situation est très comique, En fait, le mot « comique » n'est pas le bon mot à utiliser. Je dirais plutôt qu'il est très ironique de se retrouver à la fin de la session parlementaire et de constater un tel gâchis de la part de ce gouvernement. Il a en effet laissé la situation s'envenimer pendant tout ce temps.

Mes propos semblent très électoralistes, mais la vérité est qu'il y a eu en 2011 un rapport sur les défis inhérents aux médias numériques émergents au Canada. Le gouvernement l'a rangé sur une tablette et rien ne s'est passé. Aujourd'hui, des gens et des communautés perdent un service de nouvelles disposant d'une licence du CRTC. Ce dernier était censé encadrer cela de sorte que ce soit proposé aux gens. Or il s'avère que des gens d'affaires ont perdu leur modèle d'affaires et que des médias sont regroupés de manière verticale, ce qui rend la situation difficile pour vous.

M. Vaughan vous a dit que, compte tenu du nombre de compagnies soeurs, vous pourriez bien vous autofinancer. Je trouve déplorable le fait que toute cette complexité des activités ne soit pas encadrée. Je constate que Rogers, qui est l'une de nos plus grandes familles dans le domaine des médias et qui y joue un rôle clé, se retrouve effectivement dans la situation que vous nous décrivez. Je ne doute pas que vous avez des choix difficiles à faire. Il est clair que le laxisme des politiques gouvernementales et le manque de vision ont mené à une faillite. Je ne parle pas ici d'une faillite financière, mais d'un problème pour les auditoires et les entrepreneurs.

Comme vous avez passé un mauvais quart d'heure, je vous exprime ma sympathie. Nous représentons tous les gens de nos circonscriptions. C'est notre travail et il est normal qu'on vous pose la question. Je tiens à vous exprimer ma sympathie concernant le fait que le gouvernement ait ignoré l'arrivée d'une nouvelle plateforme, la nouvelle offre, la place du patrimoine et de l'identité et le contenu canadien que représentent d'ailleurs les nouvelles. C'est un éditorial pertinent, c'est une vision canadienne des choses. Ce qui me frappe le plus dans toute cette histoire, c'est que des gens d'affaires veulent exploiter un domaine utile pour la population. C'est elle qui consomme ce service, mais elle se retrouve à ne plus pouvoir le faire parce qu'il n'y a pas eu de mise à jour face à la multiplication des plateformes internationales.

À mon avis, le gouvernement a aussi négligé d'autres aspects. De toute évidence, je vais finir cette saison parlementaire, mais j'espère que le Comité du patrimoine pourra siéger la semaine prochaine. J'aimerais en effet rappeler que, du côté de CBC/Radio-Canada, il y a encore eu une nomination très discutable, soit celle de M. Robert Jeffery. Je voudrais par conséquent présenter la motion suivante, qui se lit comme suit:

Que le Comité, conformément à l'article 111 du Règlement, invite Robert Jeffery, nouvellement nommé administrateur du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, à comparaître afin d'examiner ses titres, ses qualités, sa compétence et sa capacité d'exécuter les fonctions du poste auquel il a été nommé, pour une réunion télévisée de deux heures ayant lieu avant le mardi 23 juin 2015.

• (1720)

[Traduction]

M. Terence Young: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Français]

M. Pierre Nantel: Évidemment, nous présentons cette motion parce qu'il est légitime de se questionner sur ce choix. Selon moi, il s'agit encore une fois d'un acte de négligence de la part de ce gouvernement à l'égard de notre diffuseur public, dont le rôle est d'ailleurs le même, qu'il s'agisse des communautés linguistiques en

situation minoritaire partout au pays, du Québec ou de tous les Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones. Comme je voyais un important parallèle entre ces deux situations, j'ai profité de l'occasion pour demander une étude à ce sujet.

Je vous remercie de votre témoignage et, sur ce, je laisse la parole à mes collègues.

Le président: Merci, monsieur Nantel.

[Traduction]

Une motion a été déposée. Vous l'avez tous entendue:

Que le Comité, conformément à l'article 111 du Règlement, invite Robert Jeffery, nouvellement nommé administrateur du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, à comparaître afin d'examiner ses titres, ses qualités, sa compétence et sa capacité d'exécuter les fonctions du poste auquel il a été nommé, pour une réunion télévisée de deux heures ayant lieu avant le mardi 23 juin 2015.

Voulez-vous en débattre?

Monsieur Dykstra.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Oui, monsieur.

Le président: Voulez-vous en débattre?

M. Rick Dykstra: Non, nous allons passer au vote.

(La motion est rejetée.)

Le président: Il nous reste quelques minutes. Je reviens à M. Young. Vous avez environ quatre minutes.

• (1725)

M. Terence Young: Merci, monsieur le président.

Monsieur Pelley, vous avez parlé de votre responsabilité envers vos actionnaires, et je suis certain que tout le monde ici comprend cela. Vous administrez actuellement une licence que vous détenez en fiducie pour la population du Canada. Vous avez une responsabilité envers elle.

Légalement parlant, ce n'est peut-être pas une condition pour détenir la licence, mais vous avez pris cet engagement; vous avez promis d'offrir ces nouveaux services aux communautés ethniques, et il me semble assez évident que vous avez jeté l'éponge. Vous me dites qu'ils peuvent aller chercher les nouvelles sur Internet. Je ne connais pas beaucoup de personnes âgées qui regardent les nouvelles sur Internet. Les jeunes le font; ils vont sur Facebook et Myspace, mais la plupart des aînés ne le font pas. Ils sont habitués de s'asseoir dans leur salon et de regarder les nouvelles à la télévision, et la télévision est votre domaine d'affaires. Vous avez brisé ces promesses. Vous n'avez pas respecté ces engagements.

J'aimerais vous poser la même question que M. Vaughan. Pourquoi ne pas céder la licence et permettre à quelqu'un d'autre de tenter le coup? C'est une possibilité. Il y a au moins 25 journaux pendjabis qui s'annoncent dans la région du Grand Toronto. Je sais que des gens très brillants dirigent ces journaux. Je gage qu'on pourrait former un consortium pour offrir les nouvelles en pendjabi à la communauté pendjapie du Grand Toronto. Même qu'un seul chef d'entreprise pourrait prendre la relève. Pourquoi ne pas laisser la chance à quelqu'un d'autre? Pourquoi ne pas dire au CRTC « Nous avons essayé, mais nous n'y arriverons pas. Permettez à quelqu'un d'autre de tenter sa chance et donnez-lui la licence »?

M. Keith Pelley: Encore une fois, je ne suis pas d'accord avec vous. Il est faux de dire que nous ne desservons pas les communautés ethniques. C'est une insulte de prétendre que Rogers n'a rien fait pour les communautés ethniques durant les 40 dernières années. Nous avons investi plus que tout autre diffuseur dans la programmation culturelle.

Je crois que notre nouvelle stratégie est viable et durable. Ce qui m'étonne, moi, aujourd'hui, c'est que vous ayez tous l'air surpris. C'est ce qui me frappe le plus, car j'en parle depuis trois ans. Ce n'est pas le seul obstacle que vous verrez pour l'industrie de la télédiffusion dans les années à venir. OMNI, ce n'est que la pointe de l'iceberg. Comme la ministre l'a indiqué, nous devons nous préparer au changement.

Avez-vous d'autres commentaires à formuler là-dessus?

Mme Susan Wheeler: Non, je note simplement que nous avons commandé une étude dans le contexte du renouvellement de notre licence pour examiner les habitudes d'utilisation des médias. L'étude montre que chez les 55 ans et plus, 52 % consultent les nouvelles internationales sur Internet, 45 % consultent les nouvelles nationales, et 36 % consultent les nouvelles locales sur Internet. Ces tendances indiquent clairement que même les personnes plus âgées adoptent les plateformes numériques pour connaître les nouvelles, ce qui signifie qu'un service comme celui d'OMNI a de plus en plus de concurrence.

Mme Colette Watson: Si vous me le permettez, j'ajouterais très rapidement que sur le marché ontarien, nous avons bonifié nos services offerts à la communauté pendjabi. Le bulletin de nouvelles en pendjabi était un bulletin national diffusé à partir de Vancouver. La nouvelle formule offre un programme local pour l'Ontario, et un autre pour la Colombie-Britannique. Nos animateurs pendjabis de la région du Grand Toronto pourront maintenant aborder des sujets qui touchent directement leur auditoire, plutôt que de communiquer des nouvelles issues de Vancouver.

Nous tentons de prendre de l'expansion et de nous adapter du mieux que nous pouvons. Pour répondre à la question posée plus tôt par M. Sullivan, en cette année d'élection, cela nous permet d'interagir davantage avec nos téléspectateurs. Nous pourrions explorer plus en profondeur les différents enjeux électoraux. Un reportage dure généralement 90 secondes. Je comprends ce que vous voulez dire, mais jamais l'intention n'a été de dire que les émissions d'affaires publiques pouvaient remplacer les nouvelles...

M. Terence Young: Merci, monsieur le président. Je vais laisser le temps qu'il me reste à M. Fantino.

Le président: Merci.

Mme Colette Watson: ... 90 secondes, ce n'est pas suffisant pour aller au fond des choses, mais 30 minutes, oui.

M. Keith Pelley: En combien de langues sera diffusé le débat fédéral?

Mme Colette Watson: En cinq langues.

M. Keith Pelley: Le premier débat fédéral sera diffusé en cinq langues. Encore là, selon l'ancienne formule, cela n'aurait pas été possible.

• (1730)

Le président: Il vous reste environ 30 secondes.

L'hon. Julian Fantino: Je serai très bref, monsieur le président, merci beaucoup.

Je reviens sur le CRTC. Vous avez mentionné qu'il était tombé des nues. À l'audience sur le renouvellement des licences, en 2014, Rogers n'a pas dit au CRTC qu'il avait l'intention de retirer tous les programmes de nouvelles locales des chaînes OMNI. Il y a aussi, évidemment, la réponse du CRTC. Un diffuseur n'est pas un diffuseur conventionnel s'il n'offre pas une vaste gamme d'émissions qui reflètent les habitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique des Canadiens. Les programmes locaux

présentant des bulletins de nouvelles, tant en semaine qu'en fin de semaine, constituent un élément essentiel du contenu requis.

Finalement, monsieur le président...

Le président: Désolé, je dois vous interrompre.

L'hon. Julian Fantino: Je veux seulement mentionner encore une fois que si vous ne pouvez pas vous conformer aux conditions accompagnant la licence, vous devriez la céder.

M. Keith Pelley: Nous nous y conformons, mais merci.

Le président: Je dois enchaîner. La parole est à M. Sullivan.

Monsieur Vaughan.

M. Adam Vaughan: Comme je n'ai pas utilisé tout le temps qui m'était accordé, je demanderais au comité d'avoir l'indulgence de procéder à un deuxième tour. Je n'ai pas utilisé tout mon temps de parole.

Le président: M. Vaughan demande le consentement unanime du comité pour avoir du temps supplémentaire.

Le comité n'y consent pas.

Monsieur Sullivan, vous avez environ trois minutes.

M. Mike Sullivan: Vous avez mentionné plusieurs fois que les gens ont d'autres options. En fait, la communauté italienne n'a pas d'autre option pour avoir des nouvelles locales en italien. Rien d'autre n'est offert. Il en va de même pour la communauté pendjabe.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'en général au Canada, en français et en anglais, les consommateurs délaissent la télévision conventionnelle pour aller chercher les nouvelles. Ils ne sont toutefois pas assez nombreux pour qu'on constate un abandon comme celui auquel on assiste en ce moment; en tout cas, pas dans ces deux langues.

Il n'existe aucune autre chaîne en italien pour ceux qui ne parlent pas anglais. Je comprends que les personnes qui parlent anglais peuvent aller chercher l'information ailleurs. Ils sont certainement capables d'invoquer cet argument auprès de leur câblodistributeur ou de leur fournisseur de services mobiles.

Vous avez également indiqué que vous alliez présenter des émissions d'affaires publiques en guise de nouvelles. Corrigez-moi si je me trompe, madame Watson, mais vous avez dit qu'on offrirait un magazine de société à la communauté italienne à l'automne.

Cela ne sera d'aucune utilité à la communauté italienne.

Mme Colette Watson: Je ne peux pas vous contredire. Je ne suis pas satisfaite de la solution que nous avons concernant les services offerts à la communauté italienne.

M. Mike Sullivan: Alors, remédiez à la situation. Ramenez les bulletins de nouvelles.

Mme Colette Watson: Nous allons produire une émission d'affaires publiques pour le marché italien en 2016. C'est tout ce que je peux me permettre, monsieur.

M. Mike Sullivan: Vous avez parlé de la campagne électorale et des émissions d'affaires publiques, au format prolongé, qui seront diffusées. La communauté italienne n'aura pas droit à cela, et vous venez de le confirmer. Peut-être qu'en 2016, il y aura un autre gouvernement en place.

Mme Colette Watson: C'est tout ce que nos moyens nous permettent.

M. Keith Pelley: Laissez-moi vous dire que je serais étonné si tous ceux qui, parmi vous, ont travaillé dans le secteur privé en seraient arrivés à une conclusion différente de la nôtre. Nous avons vraiment exploré toutes les possibilités.

Je comprends que vous avez un rôle à jouer. Je comprends que vous deviez dire les choses que vous avez dites dans vos circonscriptions. Mais si vous aviez jeté un oeil au modèle d'affaires et que vous deviez gérer les choses à la manière du secteur privé, vous feriez exactement la même chose.

J'ai fait connaître nos intentions, et sauf votre respect, je vous assure que nous respectons toutes les conditions rattachées à notre licence. Je crois qu'il est tout à fait injuste de prétendre le contraire.

Le président: C'est sur cette note que nous allons clore la discussion.

M. Adam Vaughan: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre Fantino a soulevé un point important. La

façon appropriée de modifier ses engagements est de le faire dans le cadre d'une audience publique devant le CRTC, au moment du renouvellement des licences.

Le président: Monsieur Vaughan, je suis désolé, mais ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un point de discussion.

M. Adam Vaughan: Laissez-moi finir. J'y arrive.

Puisqu'il n'y a pas eu d'audience publique conformément au processus réglementaire, il serait on ne peut plus responsable de demander au comité de se réunir à nouveau pour entendre des témoins des communautés touchées.

Le président: Monsieur Vaughan, je dois vous interrompre. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Là-dessus, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>